



Préavis réduit cause précarité

Par **Lilie_**, le **02/06/2008** à **12:44**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de réduire mon préavis de location à 1 mois du fait de la baisse de mes revenus. En effet :

- mon cdd a pris fin en octobre dernier, je n'ai aucun revenu depuis cette date
- mes APL ont été réduites au tiers du montant initial (90€ au lieu d'environ 360€)
- mon mari ne touche que 1100€ mensuels (il ne figure pas sur le bail car nous n'étions pas mariés lorsque je suis entrée dans le logement)
- je suis maman d'un petit garçon âgé de 6 ans.
- notre loyer dépasse les 500€/mois
- j'attends un heureux événement pour novembre prochain.

Sachant que le loyer ne doit pas dépasser le tiers des revenus, puis-je faire valoir la précarité de ma situation afin de quitter le logement plus rapidement ?

J'espère que ma question est claire et que je vous ai fourni suffisamment d'informations afin que vous puissiez me répondre rapidement.

Je vous remercie par avance.